

CONSEIL DES ETUDIANTS**Composition (provisoire) pour 2018 et 2019**

Le Conseil des étudiants compte 36 membres : **24 délégués élus directs** au sein des 12 facultés et entités et **12 délégués élus indirects**.

Facultés / entités	Elus directs		Elus indirects
Faculté de Philosophie et Sciences sociales	Matteo HINANT	Gabrielle GUENIFFEY	
Faculté de Lettres, Traduction et Communication	Chems MABROUK BOUZOUITA	Guillaume DENDIEVEL	Chloé VAN RAEFELGEM
Faculté de Droit et de Criminologie	Abdelmonim HENDRIKS	Sabrina NAPOLITANO	Nabila NKULUFA
Faculté Solvay Brussels School of Economics and Management	Félix CARATI	Hannah BERNARD	
Faculté des Sciences psychologiques et de l'Education	<i>Nazilta JONES</i>	<i>Youri MORA</i>	
Faculté d'Architecture	<i>Johan METZGER</i>	<i>Myriem SAOUD</i>	
Faculté des Sciences	Laurie STEVENS	Tibor VAN CUTSEM	Sarah PAUL
Faculté de Médecine	Karen ASIPUELA PAREDES	Steve LEMOGOUM	
Ecole polytechnique de Bruxelles	Milo STOCKER	Inès HENRIETTE	Maxime GARIT
Ecole de Santé publique	Julien LIBOTTE	Maité INGELBRECHT	
Faculté des Sciences de la Motricité		<i>Simon HEISLEN</i>	
Faculté de Pharmacie	Paul CALVO	Lamia AMRAOUI	

1. A défaut de candidature valable, aucune élection n'a pu être organisée en décembre 2017 dans trois facultés : Architecture, Sciences de la Motricité et Pharmacie. Par ailleurs, le quorum de participation de 20 % n'a pas été atteint dans deux autres : Philosophie et Sciences sociales et Sciences psychologiques et de l'Education. Un second tour a été organisé en février / mars 2018 dans ces cinq facultés.
2. A défaut de candidature valable, aucune élection n'a pu être organisée en février / mars 2018 dans deux facultés : Architecture et Sciences de la Motricité. Par ailleurs, le quorum de participation de 15 % n'a pas été atteint en Sciences psychologiques et de l'Education.
3. Par conséquent, les représentants élus lors de la précédente élection restent en fonction jusqu'à ce que de nouveaux représentants aient été valablement élus et ce pour autant qu'ils satisfassent toujours aux conditions d'éligibilité.